

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 77 (1926)
Heft: 8

Rubrik: Communications

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 22.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La liste des titres est la même qu'en 1924/25, à une exception près : l'obligation $5\frac{1}{4}\%$ de la Banque cantonale de St-Gall (500 fr.) a été convertie en un titre à $5\frac{1}{2}\%$.

St-Gall, juillet 1926. Pour la Société forestière suisse :
Le caissier: *Graf*, inspecteur forestier cantonal.

COMMUNICATIONS.

Une initiative romande touchant le carburant national.

On se souvient que lors de l'assemblée de la Société vaudoise des forestiers, le 20 février 1926, M. Aubert, inspecteur forestier à Rolle, qui s'est spécialisé dans la question du carburant national, a fait une conférence très documentée sur le sujet. Cette initiative de la dite Société devait avoir un épilogue. Encouragé de plusieurs côtés et en particulier par le Service cantonal vaudois des forêts, M. Aubert a poursuivi ses études durant les trois derniers mois et a réussi à intéresser un propriétaire de camions à Rolle, lequel a fait venir un autogaz, système G. E. P. E. A.

Pour permettre aux divers intéressés d'échanger leurs vues sur la question et pour arriver à constituer un comité d'études, M. Aubert a chargé l'Association forestière vaudoise de prendre l'initiative de la convocation d'une séance qui a eu lieu à Rolle le 26 mai. Des représentants de la Société suisse des propriétaires de camions, des postes, de l'armée, de plusieurs compagnies de transports, de l'industrie automobile, de l'administration forestière, du secrétariat de l'Union suisse des paysans ainsi que du Département fédéral de l'Economie publique assistaient à la séance.

Le président de l'Association forestière vaudoise a donné la parole à M. le conseiller d'Etat *Fazan*, lequel démontra qu'il était de notre devoir de chercher à produire un carburant national. Nous nous affranchirions ainsi de l'étranger, pour les lourds transports routiers tout au moins. On suivrait ainsi la même politique économique que les chemins de fer fédéraux qui utilisent la traction électrique pour diminuer les achats de charbon au dehors. En produisant à l'intérieur de la Suisse un carburant indigène, on augmenterait le rendement de la terre et on créerait une industrie nouvelle. La Suisse dépense actuellement plus de vingt millions de francs chaque année pour l'achat d'essence. Les études qui ont été entreprises ces dernières années permettent de poursuivre les essais d'une façon sûre dans la direction du carburant bois ou charbon de bois. Il est donc du devoir des gouvernements de prêter une attention particulière à cette découverte récente.

M. Aubert projeta sur l'écran une série de clichés qui firent saisir à son auditoire tous les progrès obtenus durant ces dernières années dans le domaine de la traction à l'aide du charbon ligneux, du bois

et de ses dérivés. Développant en premier lieu le côté technique de l'autogaz, il n'eut pas de peine à convaincre ses auditeurs que cette découverte dans le domaine de la traction avait fait des pas de géant durant les cinq dernières années, à tel point que le général français *Renevier*, directeur des Services de traction de l'armée, déclarait dernièrement à notre conférencier qu'il avait maintenant acquis la conviction que la traction des véhicules de l'armée serait prochainement réalisable à l'aide de l'autogaz actionné soit au bois, soit au charbon de bois ou au carbonyle.

La conférence de M. Aubert produisit une forte impression ; on peut la considérer comme le point de départ d'un mouvement qui prendra sûrement une certaine importance dans notre pays. La discussion permit à M. le colonel-commandant de corps *Bornand* d'exprimer son avis personnel et de dire qu'au point de vue militaire les premiers essais entrepris dans l'armée française sont de nature à pousser les services techniques de l'armée suisse dans cette direction. La traction des pièces d'artillerie n'est plus uniquement assurée par les chevaux. En effet, les tracteurs automobiles ont pris, dans une certaine mesure, la place de ces derniers. Ce mouvement va s'accentuer encore, vu la difficulté toujours plus grande de recruter chez nous des chevaux en suffisance et propres à l'artillerie. Il est indispensable que, dans une guerre future, nous devenions toujours plus indépendants des importations de l'étranger, de l'essence en particulier. Il faut arriver à obtenir une base de ravitaillement dans le pays même. En résumé, M. le colonel Bornand s'est déclaré très sympathique à l'initiative et a promis de l'appuyer auprès du Département militaire fédéral.

Le représentant du Secrétariat des paysans s'est demandé si la culture forestière parviendrait à produire le carburant ligneux à un prix inférieur à l'essence importée de l'étranger. Si la chose est possible, l'introduction des autogaz deviendrait intéressante pour l'économie générale du pays. Le représentant de l'Association suisse des propriétaires de camions, qui a déjà prêté une certaine attention à la construction des appareils autogaz, serait heureux de voir l'initiative de M. Aubert prendre corps, car tout ce qui peut contribuer au développement de la traction par camion, à en diminuer le prix de revient, est une mesure que les propriétaires de véhicules à poids lourds ne sauraient sous-estimer.

M. *Petitmermet*, inspecteur général des forêts, a parlé avec la compétence attachée à sa fonction et à sa personne, de l'approvisionnement général en bois. On s'est ému à tort, dans notre pays, de cette perspective nouvelle dans le domaine de l'automobile et l'on a craint de voir les forêts suisses soumises au pillage. Aucun danger n'est à redouter de ce côté-là. En effet, M. Petitmermet a démontré que la forêt helvétique produit chaque année plus de bois, grâce aux mesures de perfectionnement cultural, aux meilleures méthodes d'aménagement et surtout à l'action des lois protectrices auxquelles ces forêts sont

soumises. Grâce à cette augmentation de la production forestière, les besoins en bois de service seront assurés. Quant à l'utilisation de tout le contingent de bois qui ne peut pas être transformé en bois d'œuvre, les propriétaires de forêts, qu'ils soient l'Etat, les communes ou les particuliers, pourront se féliciter de voir bientôt la question du carburant bois prendre corps chez nous. En effet, si nous manquons encore de bois de service pour les besoins de la construction en Suisse, nous avons une surproduction de bois de feu et de déchets que nous n'arrivons pas à placer à des prix avantageux, car le chauffage des maisons, la cuisson des aliments à l'aide de charbon minéral, de gaz et d'électricité, font une sérieuse concurrence aux produits ligneux. Les expertises qui ont été faites durant ces dernières années, en France particulièrement, ont démontré qu'on pouvait utiliser le moindre débris de bois, même de la grosseur d'un crayon, pour la fabrication du carburant ligneux et spécialement du carbonyle qui est un aggloméré de charbon de bois et de goudron. Par conséquent, si la traction des camions à poids lourd et peut-être des moteurs agricoles pouvait dans un avenir rapproché demander à la forêt la matière ligneuse dont elle aurait besoin, les propriétaires de forêts salueraient cette évolution de l'industrie automobile avec une vive satisfaction.

M. Jaggi, secrétaire de la division de l'agriculture du Département fédéral de l'Economie publique, fit entendre la voix de l'agriculteur et spécialement du propriétaire de pâturages. Si l'industrie du carburant au bois prenait une trop grande extension chez nous, on pourrait redouter la disparition des pâturages.

M. Muret, chef du Service forestier du canton de Vaud, n'eut pas de peine à réfuter l'argumentation de M. Jaggi et démontra qu'actuellement, avec les méthodes perfectionnées de culture forestière, le 50 % du cube d'un arbre livre des déchets, soit des assortiments de feu dont le placement devient toujours plus difficile. Il ne peut être question pour les sylviculteurs d'augmenter l'étendue des forêts de la Suisse qui, lorsque ces dernières seront encore mieux cultivées, assureront tous les besoins du pays. Mais il faut, par tous les moyens possibles, procurer de nouveaux débouchés aux sous-produits de la forêt. Or, le développement des autogaz et le carburant aux produits ligneux ouvrent des perspectives d'avenir fort réjouissantes dont les agriculteurs seront appelés à bénéficier, tout comme les représentants de l'industrie ou du commerce.

Cette séance fut suivie de la présentation d'un camion sur lequel M. Aubert avait fait monter un autogaz, système G. E. P. E. A. qui donne pleine satisfaction et qui va commencer à opérer des transports de bois dans la région de la Côte.

Après un échange de vues sur la constitution d'un groupement d'initiative, il fut décidé de charger le comité directeur de l'Association forestière vaudoise de faire appel à des personnalités compétentes pour la constitution d'une société d'études et pour l'acquisition d'un appareil

de démonstration. On achètera également un four métallique démontable de carbonisation pour la production du charbon de bois.

En somme, la conférence de Rolle marque une étape dans la question du carburant national et il faut féliciter notre collègue M. Aubert d'avoir su mener à bien cette initiative. Il est le premier en Suisse à s'être occupé de la question et nous souhaitons vivement que ses études, entreprises avec autant de courage que d'optimisme, aboutissent bientôt pour le plus grand bien de la forêt suisse et de l'économie générale du pays.

A. Barbey.

CHRONIQUE.

Confédération.

Inspection fédérale des forêts. Le lundi 5 juillet, eut lieu à l'Inspection fédérale des forêts, chasse et pêche, en présence de tout le personnel de cette division, une modeste cérémonie en l'honneur de M. le Dr. Fankhauser, inspecteur fédéral des forêts, qui, au commencement de ce mois, vient d'achever sa cinquantième année de service. M. le conseiller fédéral Chuard, en qualité de chef du Département de l'Intérieur, et au nom du Conseil fédéral, remercia le jubilaire de sa féconde activité au service de la Confédération et lui remit le cadeau qu'il est de tradition d'offrir aux fonctionnaires qui ont derrière eux une si longue carrière. M. Petitmermet, inspecteur général des forêts, a rappelé les grands services rendus par M. le Dr. Fankhauser à la cause de la sylviculture et le succès des ouvrages et articles par lesquels il a contribué au développement de l'économie forestière. Il a exprimé aussi le vœu que M. Fankhauser publie encore les résultats de ses nombreuses observations et de sa longue expérience en ce qui concerne les travaux de défense contre les avalanches. (Communiqué.)

— La rédaction du *Journal forestier suisse* ressent très vivement l'obligation d'apporter ses respectueux compliments à Monsieur l'inspecteur forestier fédéral F. Fankhauser à l'occasion de l'achèvement de ce demi-siècle passé au service de la Confédération et durant lequel il a contribué brillamment à l'avancement de la science forestière en Suisse.

Nous sommes heureux de savoir que l'on attend de lui, en haut lieu, la publication d'un ouvrage sur les moyens de défense contre les avalanches. Pareil livre de sa plume répond à un réel besoin et sera salué avec plaisir par beaucoup de sylviculteurs suisses et de l'étranger.

Notre rédaction n'oublie pas, enfin, que M. le Dr. Fankhauser a bien voulu assumer, de 1900 à 1901, la rédaction de notre Journal et guider ses premiers pas. Elle tient de lui dire que le *Journal forestier suisse* lui en garde une vive et profonde reconnaissance. H. B.